

**Décision prise dans le cadre de la délégation  
du conseil d'administration,**

**LE PRESIDENT,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le tarif pour la prestation de service « Détermination par fluorescence des concentrations bactéricides d'adjuvants de la production –Noir au soufre–» proposé par l'IUT Nancy Brabois est fixé selon les modalités détaillées en annexe.

**Article 2**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

**Article 3**

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'IUT Nancy Brabois et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> février 2017

  
Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

1 0 FEV. 2017

Contrat/Devis n°	Recherche	Prestation
Durée : 12 mois	du 01/11/16	au 30/10/17
Intitulé de la prestation/étude : Détermination par fluorescence des concentrations bactéricides d'adjuvants de la production « Noir au Soufre »		
Responsable scientifique : Pascal CHAPPE	IUT NANCY BRABOIS	Collégium
Laboratoire/Composante : Annie DARY MOUROT	OTELO	
Directeur du Laboratoire/Composante : S.A.S. Papeteries de Mandeuve		
Co-contractant : Anne Gravier		
Fiche élaborée par :		

Personnels permanents rémunérés sur budget Etablissement (à compléter obligatoirement)						
Nom - Prénom - Employeur	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	Salaire horaire	Nombre d'heures	MONTANT total
Pascal CHAPPE - UL	MAITRE DE CONFERENCES	85 251,82	1607	53,05	25	1 326,26 €
						1 326,26 €
Personnels recrutés spécialement sur le contrat						
Nom - Prénom	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	Salaire horaire	Nombre d'heures	MONTANT total
						0,00 €
<b>COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL RECRUTE SUR CONTRAT</b>						<b>0,00 €</b>
<b>COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL</b>						<b>1 326,26 €</b>
<b>2) Dépenses directes spécifiques HT (hors frais de personnel)</b>						
Dépenses directes générées par l'exécution du contrat						
Frais de mission						
Achat de petits matériels						735,00 €
Consommables, produits						800,00 €
Services extérieurs sous-traités (heures de calculs, consultation bases de données)						
Prestations spécifiques						
Gratification de stagiaires						
Autres dépenses						
						1 535,00 €
Coût d'utilisation du matériel						
Nom du matériel / Date d'achat	Prix d'acquisition (€ HT)	Durée d'amortissement (année)	Potentiel annuel d'utilisation	Durée d'utilisation (heures)	MONTANT	
				1 607	0,00 €	
				1 607	0,00 €	
						0,00 €
Maintenance du matériel utilisé						
Nom du matériel	N° du contrat de maintenance	Date du contrat de maintenance	Coût annuel du contrat de maintenance	Nombre d'heures d'utilisation	MONTANT	
					0,00 €	
					0,00 €	
						0,00 €
<b>COÛT TOTAL DES DEPENSES DIRECTES SPECIFIQUES HORS SALAIRES</b>						<b>1 535,00 €</b>
<b>TOTAL DES COÛTS DIRECTS</b>						<b>2 861,26 €</b>

Taux d'environnement global (approuvé par le CA du 13/12/2016)	86,00%
Environnement des personnels permanents et recrutés spécifiquement	1 140,58 €
<b>TOTAL DES COÛTS INDIRECTS</b>	<b>1 140,58 €</b>

<b>COÛT COMPLET</b>	<b>4 001,84 €</b>
***MARGE***	0,00 €
<b>Montant du devis HT</b>	<b>4 001,84 €</b>
Montant minimal à facturer	4 001,84 €